Organisation de l'aviation civile internationale

ATConf/7-WP/81
25/9/26

NOTE DE TRAVAIL

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 4 : Technologies émergentes, nouveaux modèles économiques et autres questions connexes
4.3 : Tirer parti des données sur le transport aérien et de l'écosystème numérique pour des opérations fluides, sûres et résilientes

CADRE STRATÉGIQUE DU BRÉSIL POUR UN ÉCOSYSTÈME DE TRANSPORT AÉRIEN BIOMÉTRIQUE FLUIDE, SÉCURISÉ ET RÉSILIENT

(Note présentée par le Brésil, avec le soutien de 17 États membres de la CLAC)[1]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'adoption croissante des technologies biométriques dans le transport aérien risque d'aboutir à des solutions fragmentées et propres à chaque exploitant, à des bases de données d'enregistrement biométrique redondantes et à une interopérabilité limitée. Cette fragmentation pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et empêcher les passagers, les aéroports et les compagnies aériennes de tirer pleinement parti d'un écosystème d'identité numérique fluide et fiable.

Le Brésil élabore actuellement une politique visant une mise en œuvre normalisée et coordonnée au niveau national des capacités de vérification biométrique de l'identité dans le transport aérien. Cette politique a pour objet de renforcer l'assurance de l'identité des passagers, des membres d'équipage et du personnel d'aéroport ainsi que d'améliorer la facilitation et l'efficacité opérationnelle aux principales étapes du voyage aérien.

Dans le cadre d'un modèle d'identité numérique intégré et fédéré, les identités biométriques seront validées de manière sécurisée auprès de sources gouvernementales faisant autorité, par l'entremise d'un service coordonné par l'État. Les aéroports et les compagnies aériennes s'appuieront sur ce cadre de validation sans constituer de bases de données d'enregistrement biométrique distinctes et redondantes, ce qui améliorera l'interopérabilité, la cohérence des données et le parcours des passagers. Le cadre prévoit également des dispositions de gouvernance relatives à la protection et à l'utilisation appropriée des données personnelles.

Les premières validations de principe démontrent la faisabilité technique et opérationnelle du modèle et produisent des éléments probants à l'appui de sa mise en œuvre au niveau national. Bien que la politique ait une portée multimodale plus large couvrant les transports aérien, portuaire et fluvial, la présente note porte plus particulièrement sur son application à l'aviation civile et sa contribution à des opérations de transport aérien fluides, sûres et résilientes.

Suite à donner : La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 4.1.

[1] Belize, Bolivie (État plurinational de), Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Objectifs stratégiques :	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous* et *L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.*
Incidences financières :	S.o.
Références :	S.o.

1. INTRODUCTION

1.1 L'adoption des technologies biométriques a considérablement progressé dans le secteur mondial de l'aviation, sous l'effet d'une demande croissante de sûreté et d'efficacité opérationnelle renforcées. Ces technologies peuvent transformer en profondeur le secteur, car elles permettent de renforcer l'assurance de l'identité, de rendre le parcours des passagers plus fluide et d'améliorer nettement les performances opérationnelles des pôles de transport.

1.2 Toutefois, le contexte actuel au Brésil pose une difficulté majeure : une adoption non coordonnée. La multiplication de solutions propres à chaque exploitant a entraîné des enregistrements biométriques redondants, un manque d'interopérabilité entre les bases de données publiques et privées, et une duplication des investissements. En définitive, ces fragmentations systémiques se traduisent par un parcours hétérogène pour les passagers, qui font souvent face à des procédures différentes d'un point d'entrée à l'autre.

1.3 Afin de traiter ces problèmes, la présente note expose l'approche du Brésil, fondée sur l'établissement d'une politique nationale d'identification biométrique prévoyant un cadre structuré pour moderniser et harmoniser les procédures d'identification. Il convient de noter que, si cette politique est par nature multimodale (elle englobe les secteurs aérien, maritime et fluvial), seules son application et sa mise en œuvre dans l'aviation civile sont examinées ici.

2. ANALYSE

2.1 La politique brésilienne d'identification biométrique

2.1.1 Le Brésil élabore actuellement une politique nationale d'identification biométrique visant à instaurer une approche coordonnée, normalisée et intégrée au niveau national pour les pôles de transport. Cette politique constitue un cadre stratégique destiné à orienter la mise en œuvre des capacités biométriques par l'ensemble des parties prenantes concernées, afin que l'adoption des technologies soit uniforme sur tout le territoire. Ses principaux objectifs sont de renforcer la sûreté aux points d'infrastructure critiques, d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'améliorer le parcours des passagers lors des étapes de vérification d'identité.

2.1.2 La politique s'applique à différentes catégories de personnes, notamment les passagers, les membres d'équipage et le personnel appelé à pénétrer dans les zones d'accès restreint et contrôlé. Elle est toutefois centrée sur le parcours du passager, et plus particulièrement sur les étapes d'entrée dans les zones réglementée (avant le contrôle de sûreté) et d'embarquement. Tout au long de sa mise en œuvre, la politique assure une protection rigoureuse des données personnelles, dans le plein respect de la loi générale brésilienne sur la protection des données (LGPD), afin de préserver la vie privée et les droits fondamentaux de chacun.

2.2 Un modèle national et intégré de vérification biométrique

2.2.1 La pierre angulaire du modèle brésilien est la validation de l'identité auprès de sources gouvernementales faisant autorité. Ce processus est coordonné par l'État et géré par un organisme fédéral désigné (SERPRO), ce qui garantit la souveraineté nationale et la sécurité des données. Dans ce cadre, les aéroports et les compagnies aériennes peuvent recourir au service de validation centralisé sans avoir à constituer ni à gérer leurs propres bases de données d'enregistrement biométrique redondantes et coûteuses.

2.2.2 Le modèle intégré devrait apporter des avantages stratégiques considérables, tels qu'une meilleure fiabilité de l'identité, la cohérence des informations d'une aérogare à l'autre et une interopérabilité sans discontinuité entre les systèmes. Il vise en outre à la fois à améliorer le parcours des passagers et à éviter les doublons en matière d'infrastructures et d'investissements privés.

2.2.3 Du point de vue de la sûreté, le cadre unifié permet de mieux atténuer les menaces et de renforcer la protection des frontières. En mettant des informations biométriques faisant autorité à la disposition des autorités chargées du contrôle aux frontières, notamment la Police fédérale, l'Agence nationale de veille sanitaire (Anvisa) et le Service international de surveillance agricole (Vigiagro), il contribue à une vérification plus fiable de l'identité. Associé aux renseignements préalables concernant les voyageurs et aux données des dossiers passagers, il accroît l'efficacité de l'évaluation des risques, de la détection des menaces et des activités de contrôle aux frontières.

2.3 Validation de principe et mise en œuvre

2.3.1 La mise en œuvre du modèle s'appuie sur des initiatives de validation de principe en cours. Le modèle a déjà été mis à l'essai en conditions réelles : une validation biométrique a été effectuée sur des passagers de vols commerciaux. Ces validations de principe permettent d'évaluer la faisabilité du modèle, de recenser les ajustements opérationnels nécessaires et de produire des données probantes à l'appui de sa mise en œuvre à plus grande échelle.

3. CONCLUSION

3.1 La mise en place d'une politique nationale d'identification biométrique constitue une étape stratégique pour le Brésil, car elle permet de traiter efficacement les risques systémiques liés à la fragmentation technologique et aux vulnérabilités inhérentes à la vérification manuelle des documents. En mettant en œuvre un cadre normalisé et coordonné au niveau national, le Brésil veille à ce que l'adoption de la biométrie dans le transport aérien soit non seulement efficace, mais aussi pleinement interopérable entre les différentes parties prenantes.

3.2 L'un des piliers fondamentaux de ce modèle est la validation des identités auprès de sources gouvernementales faisant autorité, par l'entremise d'un service coordonné par l'État, ce qui évite la constitution de bases de données privées redondantes et renforce la fiabilité de l'ensemble de l'écosystème. En outre, la politique est solidement ancrée dans la loi générale brésilienne sur la protection des données et applique les principes de protection de la vie privée et de sécurité dès la conception, afin d'assurer le plus haut niveau de protection des données et des droits des personnes.

3.3 Les validations de principe en cours ont fourni des données encourageantes quant à la faisabilité technique et opérationnelle de cette approche intégrée et permettent de recueillir de précieux enseignements pour éclairer les futures décisions de mise en œuvre. L'application de cette approche à l'aviation civile constitue une étape importante en vue d'améliorer la fluidité, la sûreté et la résilience du voyage aérien pour les passagers, les équipages et le personnel d'aéroport.

3.4 Enfin, l'accès direct des autorités de contrôle aux frontières à des données biométriques vérifiées, associé à l'intégration des renseignements préalables concernant les voyageurs et des données des dossiers passagers, constitue un outil essentiel et complet au service de la sécurité nationale : il permet de prévenir les activités illicites et de faire respecter efficacement la législation applicable aux mouvements transfrontières.

4. SUITE À DONNER

4.1 La Conférence est invitée à :

a) constater que des cadres d'identité biométrique normalisés et coordonnés à l'échelle nationale peuvent renforcer l'assurance de l'identité, la facilitation et l'efficacité opérationnelle dans le transport aérien ;

b) encourager les États membres à établir des cadres de gouvernance pour le déploiement des technologies biométriques dans le transport aérien, afin de favoriser l'interopérabilité, une assurance fiable de l'identité et la protection des données personnelles, et d'éviter la duplication des systèmes d'enregistrement biométrique ;

c) encourager l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les États membres à mettre en commun leurs données d'expérience et les enseignements tirés des initiatives nationales en matière d'identité biométrique, en vue de promouvoir des approches compatibles et harmonisées dans l'ensemble du secteur mondial du transport aérien.

— FIN —